

**L'hon. M. Cardin:** Non, monsieur l'Orateur, aucune étude approfondie n'a été faite au sujet de ces deux-là jusqu'à maintenant.

(Traduction)

**M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Le ministère tiendra-t-il compte des répercussions de cette voie navigable sur les ports des provinces Maritimes, ce que l'on n'a pas fait dans le cas de la voie maritime du Saint-Laurent?

**L'hon. M. Cardin:** J'imagine que la Commission mixte internationale va peser tous ces facteurs.

## LES PÊCHES

### PROTECTION DES JEUNES PHOQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. H. J. Flemming (Victoria-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Pêcheries à la suite de l'annonce qu'il a faite au sujet de la décision du gouvernement de ne pas augmenter le contingent établi à 50,000, de jeunes phoques pouvant être pris cette année. J'approuve entièrement cette décision. Voici ma question: le ministre est-il renseigné sur le danger possible, pour les autres jeunes phoques, d'être transportés par les blocs de glace près de la terre ferme et d'y devenir la proie de chasseurs, ce qui permettrait de capturer beaucoup plus de phoques que le contingent fixé?

**L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, les honorables députés se souviendront, comme vient de dire l'honorable député qui a posé une question, que j'ai annoncé jeudi dernier et confirmé hier ceci: le contingent fixé pour la capture de jeunes phoques du Groenland âgés de moins d'un an dans le secteur 2 du golfe serait atteint ce jour-là et qu'après cette date les chasseurs licenciés n'y prendraient plus d'autres jeunes phoques. Je sais qu'un grand nombre d'honorables députés—dont je suis—reçoivent beaucoup de télégrammes nous exhortant à ne pas augmenter le contingent sur la chasse aux phoques, ou protestant contre augmentation du contingent sur peaux de phoques, et ainsi de suite.

Afin de dissiper toute équivoque à ce sujet, je tiens à rappeler que le contingentement vise seulement ceux qui font la chasse aux phoques en vertu d'un permis et qui poursuivent leurs opérations du bord d'un navire ou d'un aéronef licencié. Les jeunes phoques capturés lorsque les glaces s'approchent du rivage ne sont pas compris. J'ajouterai que les membres de l'industrie et les représentants de la SPCA et d'autres sociétés pour la pro-

tection des animaux qui ont pris contact avec nous à Moncton et à Ottawa, l'an dernier, avant la modification du règlement, savaient à quoi s'en tenir. Les prises de phoques par ceux qui font la chasse à partir du rivage, sont importantes pour les collectivités situées sur les rives du golfe Saint-Laurent; les chasseurs en question utilisent seulement de petites embarcations de moins de 30 pieds de longueur pour leurs opérations. Lors de l'établissement d'un contingentement pour les chasseurs détenant un permis, on a entièrement tenu compte du nombre de jeunes phoques tués par ceux qui font la chasse à partir du rivage. Nous savons d'expérience que ce genre de prises ne constitue pas pour le moment, une menace sérieuse à la préservation des phoques du Groenland, dans la région.

Les conditions favorables qui ont prévalu durant les premières journées de la saison de chasse cette année auraient permis la capture d'un grand nombre de jeunes phoques si le contingentement n'avait pas été en vigueur. Les chasseurs de phoques détenteurs d'un permis auraient pu capturer un fort pourcentage des jeunes phoques nés cette année, ce qui aurait provoqué une réduction considérable de la population des phoques du Groenland dans le golfe.

Je signalerai aux honorables députés qu'une mesure de conservation supplémentaire incluse dans les règlements relatifs à la protection des phoques pour la présente année interdit de tuer les phoques adultes dans les aires de reproduction. Ce règlement protège les femelles adultes en état de gestation, lesquelles constituent la partie la plus importante de la population. Les jeunes phoques et les phoques adultes qui se réunissent à l'extérieur des aires de reproduction peuvent être capturés durant la saison de chasse qui se termine le 25 avril dans la région du golfe. Les chasseurs de phoques utilisent des carabines de fort calibre afin de tuer ces animaux.

Nous prévoyons que la chasse commerciale au phoque sera considérablement réduite dans la région du golfe maintenant que le contingentement des jeunes phoques a été atteint, mais les fonctionnaires du ministère continueront leurs patrouilles afin de s'assurer que ceux qui continuent à chasser les plus vieux phoques observent les règlements.

### LES COQUILLAGES—POLLUTION DES EAUX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, comme on parle beaucoup de chaus-sées, je suis fortement tenté de m'enquérir